



MINISTÈRE
DE LA SANTÉ ET DE LA RECHERCHE

Le Ministre

POLYNÉSIE FRANÇAISE

N° 000992 / MSR

Papeete, le 27 JUIL. 2016

Affaire suivie par :
DSP-DPOS



à

**Madame Eliane TEVAHITUA,
Représentante du Groupe U.P.L.D.
à l'Assemblée de la Polynésie française
S/c de Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie française**

Objet : Question écrite au gouvernement / Evasan urgentes aux marquises

Réf. : - Courrier n° 2174/2016/APF/SS/cr du 13 juillet 2016
- Votre question écrite au gouvernement de la Polynésie en date du 12 juillet 2016

Madame la Représentante,

Par courrier du 13 juillet 2016, Monsieur le Président de l'Assemblée de la Polynésie Française m'a fait parvenir votre question écrite au sujet des conditions des Evasan inter-îles dans l'archipel des Marquises.

Vous relatez les incidents du 6 juillet 2016 et d'octobre 2014, ayant conduit aux décès des patients en état de détresse vitale pris en charge en Evasan sur des bonitiers et pour lesquels les délais de transferts ont été trop longs au regard de leur état clinique.

Comme vous le soulignez, ces situations dramatiques posent le problème récurrent des Evasan des patients en état de détresse vitale dans les archipels. En tout état de cause, les solutions qui ne sont pas univoques sont difficiles à mettre en œuvre.

Sur la question relative à la dotation de vedettes aménagées pour chaque île habitée de l'archipel, la Fédération d'entraide polynésienne de sauvetage en mer (FEPSM) propose au Pays et à l'Etat depuis avril 2014, un projet d'acquisition de trois vedettes (VSAM) permettant d'assurer pour l'ensemble de l'archipel et de façon mutualisée, le sauvetage en mer qui implique l'Etat et l'assistance médicale qui relève de la compétence du Pays. Le montant total demandé par la FEPSM à l'époque, se montait à 116 millions XPF pour l'acquisition de deux VSAM de catégorie 2 et un VSAM de catégorie 1.

La communauté des communes des îles Marquises, a plusieurs fois exprimé sa réticence à ce projet arguant qu'il ne s'agissait pas de la solution la plus appropriée pour améliorer significativement la situation actuelle. Cette position peut s'entendre au regard des aléas et contraintes liés au transport par bateau (délai d'acheminement, tangage,..). Toutefois, selon le responsable du SMUR du CHPF, il pourrait s'agir d'une solution alternative et transitoire par

défaut, dans l'attente de la mise en place d'un moyen hélicoptéré qui reste l'objectif à privilégier, notamment en termes de délai et de capacité à se poser sur n'importe quel terrain.

Un avis technique va être demandé au ministère des transports, sur les moyens nautiques les plus adaptés aux conditions de navigation particulières et aux distances inter-îles dans l'archipel des Marquises.

Au vu de l'ensemble de ces éléments, il n'est pas exclu que j'en vienne à proposer malgré le contexte économique contraint, l'inscription au prochain contrat de projet Etat Pays d'au moins un VSAM.

En ce qui concerne la question des transports hélicoptérés, cette solution reconnue comme idéale est inscrite au projet du schéma directeur des transports porté par le ministère des transports. Le coût estimé des deux hélicoptères biturbines jugés nécessaires est évalué à 900 millions de francs.

Il est à noter par ailleurs que selon la direction des transports, un navire est en cours de construction, l'achèvement est prévu pour décembre 2016. Il sera équipé de brancards et desservira les îles des Marquises Sud. Il sera en mesure d'effectuer les Evasan programmées.

Enfin, en réponse à votre 3^{ème} interrogation, la configuration des Tuamotu Gambier où quasiment chaque île dispose d'une piste d'atterrissage, ne justifie pas la mise en place de moyens supplémentaires à ceux existant actuellement. Le cas de figure est identique pour les Australes ou quatre îles sur cinq disposent de pistes d'atterrissage.

Par ailleurs, la réflexion pour l'organisation des Evasan dans l'ensemble de ces archipels sera poursuivie dans le cadre de la mise en œuvre de la coordination renforcée prévue dans le Schéma d'organisation sanitaire 2016-2021.

Je vous prie d'agréer, Madame la Représentante, l'expression de mes respectueux hommages.

Patrick HOWELL

